

## Burundi : au pays des vélos-taxis

BBC Afrique, 3 janvier 2017 Au Burundi, le vélo est un moyen de transport rémunéré très populaire, surtout dans la capitale Bujumbura. On compte à travers le pays, 23.000 vélos taxis qui assurent le transport des personnes et des biens surtout dans la capitale Bujumbura. L'activité est officiellement reconnue depuis 4 ans. Mais les conducteurs de vélos-taxis qui sont organisés en syndicat dénoncent de plus en plus des taxes trop élevées et même des tracasseries policières.

Nous avons rencontré dans le quartier de Buyenzi, au centre de Bujumbura, Nahimana Romuald et ses camarades conducteurs de vélos taxis qui attendent les clients à un carrefour dans une ambiance de klaxons et moteurs de voiture. Faible coût et rapidité Dans la capitale burundaise, des milliers de personnes prennent les vélos-taxis pour se déplacer. Elles disent apprécier le faible coût et la rapidité de ce moyen de transport. "De temps en temps je prends des taxis vélos parce c'est un moyen de déplacement facile ici à Bujumbura ; c'est moins couteux, aussi quand il y a des embouteillages tu arrives très rapidement là où tu vas quand tu as une urgence," nous confie un passant. Des petits commerçants utilisent aussi le vélo pour le transport de leurs marchandises, surtout dans des endroits non desservis par les bus. Au marché de Cotebu, une vendeuse de fruits signale que "pour s'approvisionner dans des régions non desservies par les bus, nous chargeons les marchandises sur des vélos qui les déposent à nos points de vente. Pour un petit bagage, une voiture-taxi peut nous taxer 5000 francs mais avec les vélos, tu peux payer 2000 francs sur une longue distance". Une autre commerçante explique que "parfois, tu sors pour faire des achats de 5 à 10 mille francs. Tu ne peux pas prendre une voiture. Là tu es obligée de prendre un vélo-taxi." Le transport rémunéré sur vélo a d'abord existé depuis les années 80 dans l'Ouest du Burundi pour le transport de l'eau. Il s'est répandu et a été finalement reconnu par le code de la circulation routière de 2012. 23 000 vélos-taxis Les conducteurs de vélos taxis se sont même organisés en syndicat : le syndicat professionnel des taxis vélos du Burundi. Selon le président de ce syndicat Emmanuel Nimbona, le pays compte à ce jour 23.000 vélos-taxis, dont plus d'un tiers à Bujumbura la capitale. Il estime que le vélo taxi joue un rôle de premier plan, beaucoup plus que les voitures taxis ou les motos taxis. "Nous sommes les premiers car beaucoup de personnes se déplacent à vélo ; pour ceux font le commerce, un moto taxi ne peut pas transporter un sac de patate douce ou d'aubergine. Ils utilisent donc les vélos pour le transport des bagages. Comme les vélos ne peuvent pas circuler dans le centre-ville, les gens se rabattent sur les voitures". Mais les conducteurs de vélos-taxis trouvent que le métier devient de plus de plus difficile à cause de nombreuses charges. Ils sont tenus de porter un gilet qui coute 13 000 francs burundais (environ 8\$) et de se procurer une plaque d'immatriculation à 8.000 francs (environ 5\$). C'est trop pour ces conducteurs qui disent gagner 3 000 francs par jour (moins de 2\$) et qui dénoncent des tracasseries policières. Un cycliste se plaint en kirundi, la langue locale : "regardez le pantalon que je porte. Il m'a coûté 1500 francs et on me demande d'acheter un gilet à 13.000 francs. En plus, je dois payer une quittance de 1000 francs. Pensez-vous qu'on pourra manger le jour où nous arriverons à payer cette autre taxe que constituent les 2000 francs de frais de parking ? Nous avons une carte qui nous autorise à transporter des personnes et des bagages mais quand nous arrivons sur le pont, la police nous demande nous mettre de côté". Tracasseries policières Certains conducteurs de vélos taxis racontent que les policiers les arrêtent souvent "pour des raisons farfelues, on te demande 5000 pour être pardonné. Il est déjà arrivé à un conducteur qui n'avait pas d'argent, de vendre son téléphone portable pour pouvoir récupérer son vélo saisi". Contactées par la BBC à propos de ces récriminations, les autorités ont affirmé que les policiers ne font qu'appliquer la loi avant d'appeler les victimes présumées de tracasseries à porter plainte. Le porte-parole de la police Pierre Nkurikiye a déclaré que si les conducteurs de vélos taxis transportent "de gros sacs de charbon ou pièce métalliques longs, cela risque de gêner les autres usagers de la route, c'est pourquoi le transport de gros bagages est interdit. Ils sont interdits d'accès au centre-ville et ils le savent. Donc un vélo taxi qui dépasse le périmètre interdit peut être sanctionné ; quant aux accusations de corruption, s'il y a un policier qui est concerné, nous invitons les victimes présumées à les dénoncer pour que les mesures légales soient prises". On estime que 100 à 200 mille personnes prennent des vélos taxis chaque jour dans la capitale Bujumbura, qui compte plus de 700 mille habitants.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});